



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-11

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 novembre 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 À L'EFFET DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT MINIMALES SUR LA SUPERFICIE, LA LARGEUR ET LA PROFONDEUR AUX TERRAINS AVEC OU SANS SERVICE PRESCRIT À LA ZONE R1-125.

Ce règlement a reçu l'approbation de la chef de division du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 11 janvier 2021 (DA208986029).

Ce règlement est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 12 janvier 2021. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.
Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt et un**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza